

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1915

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Chaumes et appartenant à M. Maurice Rullet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 45 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située 239, rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines et qui a été nécessaire à l'aménagement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée.

Ce terrain dépend d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 145 de la section AC et appartenant à monsieur Maurice Rullet.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix de 720 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 720 € pour l'acquisition et pour les frais d'actes notariés d'un montant de 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,